CODE DE CONDUITE COMPLIANCE

© Propriété Naval Group SA 2018 - tous droits réservés.

Ce document/logiciel dans son contenu et dans sa forme est la propriété de Naval Group et/ou de tiers. Toute utilisation, reproduction, modification, traduction, communication ou représentation intégrale ou partielle du présent document/logiciel qui n'a pas été préalablement autorisée par écrit par Naval Group est formellement interdite. Une telle utilisation, reproduction, modification, traduction, communication ou représentation intégrale ou partielle non autorisée, par quelque moyen que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par la loi au plan pénal et civil et d'une manière générale, une atteinte aux droits de Naval Group.

NAVAL GROUP

Message du président

« Naval Group, est l'héritier d'une longue histoire industrielle. C'est aujourd'hui un groupe de hautes technologies leader du naval en Europe, et pleinement engagé dans son développement à l'international.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, Naval Group promeut une culture d'intégrité reposant sur le respect et l'adaptation aux nouvelles normes et législations éthiques applicables tant en France que dans tous les pays où ses Collaborateurs opèrent et d'un principe de zéro tolérance pour la corruption sous toutes ses formes.

C'est dans cet esprit que notre nouveau Code de Conduite Compliance a été élaboré.

Ce Code a pour ambition d'énoncer clairement ce qui est attendu de nous tous et de nos parties prenantes. Il a vocation à donner des orientations concrètes et opératoires afin de permettre aux salariés de gérer les situations de risque pour notre entreprise telles que la corruption bien sûr, mais également le trafic d'influence, le blanchiment et le financement du terrorisme, la fraude, et les conflits d'intérêts.

Notre Code de Conduite Compliance qui fait partie intégrante du Dispositif de Compliance du Groupe, fournit des lignes directrices juridiques et réglementaires de base et les normes de comportement éthique essentielles qui nous aideront à prendre les bonnes décisions en affaires.

L'équipe de la Direction Ethique, Compliance et Gouvernance, mise en place par la Direction du Groupe, est à votre disposition pour répondre à toute interrogation ou simple doute.

La Compliance est l'affaire de chacun d'entre nous. Nous comptons sur vous pour diffuser ce Code, communiquer sur ses principes et en respecter les règles. »

M. Hervé GUILLOU

PDG de Naval Group

Qu’est-ce que le Code de Conduite Compliance ?

Le Code de Conduite Compliance est le document de référence de notre Groupe pour toutes les questions relevant de l’éthique des affaires.

Il est l’un des éléments centraux du Dispositif de Compliance mis en place sur décision de la Direction du Groupe et mis à jour régulièrement par la Direction Ethique, Compliance & Gouvernance du Groupe.
Il énonce les principes et les valeurs qui guident nos actions et les activités de l’entreprise
Il établit les normes de comportements attendus de l’ensemble de nos parties prenantes.

Il a vocation à permettre à chacun de faire face à des situations de nature à soulever un questionnement en matière d’éthique des affaires.
Nous communiquons le Code à nos Parties prenantes. Nous échangeons avec elles sur ses principes afin qu’elles comprennent nos règles de conduite et acceptent de s’y conformer.
Il rappelle la possibilité de signaler et de traiter de façon confidentielle toute violation potentielle via un dispositif d’alerte dédié et protégé et souligne l’obligation de coopérer pleinement à toute enquête, interne ou externe, qui pourrait s’ensuivre.

Ce Code fait également référence à d’autres ressources, procédures et documents permettant de décrire plus précisément les conduites à tenir en matière d’éthique des affaires.

Les règles figurant dans ce Code ne se substituent pas aux législations locales ou internationales applicables et auxquelles le Groupe s’engage à se conformer. Elles doivent être connues et appliquées par tous.

Ce Code ne peut aborder chacune des situations problématiques potentielles. En cas de doute, il relève de la responsabilité de chacun d’entre nous de demander conseil.

Qu’entend-on par Compliance ?

La Compliance consiste en la détection, la prévention et le traitement des risques en matière d’éthique des affaires, de lutte contre la corruption, contre le trafic d'influence et le blanchiment d'argent ainsi que contre toutes utilisations inappropriées des ressources du Groupe (abus des biens sociaux et abus de confiance)

A qui s’adresse ce Code ?

Ce Code de conduite Compliance est le document de référence commun destiné à l’ensemble des collaborateurs, cadres dirigeants, et administrateurs des entités du Groupe, contrôlées totalement ou majoritairement partout où Naval Group opère. Nous engageons également les coactionnaires majoritaires dans nos sociétés non contrôlées à adopter ou adapter ce Code.
Il concerne également toutes nos parties prenantes : clients, fournisseurs et prestataires de service, partenaires industriels et commerciaux, dont nous attendons qu’ils respectent nos principes d’intégrité.

Quels sont nos principes en matière de Compliance ?

- Nous respectons les législations et règlementation applicables à nos activités.
- Nous respectons le plus haut niveau d'exigence en matière d'intégrité et d'éthique des affaires basé sur des valeurs d'intégrité, d'honnêteté et de transparence dans la conduite de nos activités dans le monde entier.
- Nous appliquons la tolérance zéro s'agissant de toute forme de corruption, passive ou active, quelle qu'en soit la forme, qu'il s'agisse d'un paiement illicite, de cadeaux, gratifications, faveurs, dons ou de tout autre transfert illicite, versé directement ou indirectement à un client, représentant ou à une partie tierce, ou reçu d'un tiers.
- Nous interdisons les paiements de facilitation.
- La Direction Ethique, Compliance et Gouvernance établit et actualise les règles et procédures applicables en matière de Compliance sur la base d'une cartographie des risques qu'elle dresse.
- Nous portons une vigilance spécifique aux sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe partout où elles sont implantées.
- Nous nous tenons informés des règles et procédures internes en vigueur en matière de lutte contre la corruption, de trafic d'influence, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- Les repas d'affaires, les invitations et les cadeaux modestes de nature non-pécuniaire peuvent être proposés ou acceptés dans le cadre de pratiques commerciales normales. Ils ne peuvent en aucun cas influencer, ou donner l'impression d'influencer, une décision commerciale ou stratégique.
- Nous encourageons un dialogue ouvert, basé sur la confiance, avec nos Collaborateurs, à tous les niveaux de l'Entreprise. Nos Collaborateurs sont vivement incités à communiquer ouvertement, à discuter et à exprimer toutes questions ou préoccupations, et leur hiérarchie est encouragée à les écouter et à faire preuve de réactivité dans sa réponse. Nous renforçons ainsi notre culture commune en matière de respect des règles d'Ethique des Affaires, et incitons chacun de nos Collaborateurs à devenir un acteur à part entière de nos bonnes pratiques.
- Nous ne tolérons aucune représailles ou tentative de représailles directes ou indirectes, à l'encontre d'un collaborateur désintéressé et qui s'exprime de bonne foi.
- En cas de doute sur l'application du Code ou des documents qui lui sont liés, nous vous invitons à prendre contact avec votre supérieur hiérarchique, ou avec un représentant de la Direction Ethique, Compliance et Gouvernance (voir « Contact »).

Qu'entend-on par corruption ?
On entend par « corruption » le fait de promettre, proposer ou offrir, solliciter ou recevoir, directement ou indirectement, tout avantage indu, monétaire ou autre, à un tiers ou de la part d'un tiers en vue de l'obtention ou la conservation d'un marché, ou de tout autre avantage indu dans la conduite d'une affaire.

Qu'entend-on par paiement de facilitation ?
Il s'agit de paiements non officiels d'un faible montant versés à des agents publics occupant des postes d'un niveau modeste, dans le but d'obtenir ou d'accélérer l'exécution de formalités administratives de routine.

Quelles sont nos pratiques ?

Entrée et suivi des relations d'affaires

Des contrôles adaptés selon le niveau de risque de Compliance potentiel sont effectués sur la base des informations collectées ou fournies par le Tiers avant toute entrée en relation d'affaires puis dans le suivi de la relation, afin de vérifier que ce Tiers répond aux exigences techniques, humaines, financières, réglementaires et éthiques pour satisfaire les exigences de Naval Group et de ses parties prenantes.
Nos fournisseurs, sous-traitants et prestataires (consultants, agents, fournisseurs d'offsets notamment) font l'objet d'une vigilance spécifique avant d'entrer en relations d'affaires puis dans le cadre du suivi de nos relations avec des derniers.

En outre, Naval Group s'assure que les lobbyistes agissant à son profit se conforment à la règlementation applicable aux activités de lobbying partout où elles s'exercent et le cas échéant aux obligations de transparence et de déclaration.

Cadeaux, Marques d'hospitalité

Les cadeaux ou marques d'hospitalité (y compris les repas et voyages d'affaires) reçus ou offerts ne doivent en aucun cas être destinés à influer ou être perçus comme pouvant avoir une influence sur une décision d'affaires afin qu'elle soit prise dans l'intérêt de Naval Group ou d'un tiers.

Dans de nombreux pays, les Cadeaux et Marques d'Hospitalité peuvent jouer un rôle important dans l'établissement et le maintien de bonnes relations d'affaires ou au contraire être interdits.
Nos Collaborateurs se doivent de ce fait d'adopter en toutes circonstances un comportement prudent, faire appel à leur bon sens et avoir un jugement éclairé lorsqu'ils sont amenés à offrir ou recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité qui doivent en tout état de cause rester d'un montant raisonnable. La Direction Ethique, Compliance et Gouvernance est à leur disposition pour les aider en ce sens.

Dans l'intérêt de la transparence et pour faciliter les éventuels audits ou vérifications, tout don ou remise de cadeaux ou d'invitations est précisément enregistré. Selon leur montant, des validations internes préalables doivent être obtenues.

Participation à la vie associative

Naval Group respecte l'engagement de ses Collaborateurs dans des activités associatives à titre privé. Ces activités doivent cependant rester strictement personnelles et ne pas engager Naval Group de quelque façon que ce soit.

En tout état de cause, l'adhésion à une association professionnelle au nom de Naval Group n'est autorisée que si elle ne contrevient pas à la stricte neutralité religieuse, politique et philosophique que Naval Group observe.
L'adhésion ne doit pas constituer une forme de corruption ou de trafic d'influence ou être susceptible d'être perçue comme telle par un Tiers de bonne foi.

Participation à la vie politique

Naval Group respecte l'engagement individuel de ses Collaborateurs à participer, à titre privé et en tant que citoyens, à des activités politiques. Cependant, il est strictement interdit aux Collaborateurs de faire des contributions politiques au nom de Naval Group, à des candidats à des élections, au niveau local, régional, national ou international, à des partis politiques, à des représentants politiques au niveau local, régional, national ou international, à toute organisation ou toute entité politique au niveau local, régional, national ou international.

Les Collaborateurs sont donc tenus de s'assurer que leur participation à la vie politique s'inscrit dans un cadre strictement personnel. Ainsi leur participation à la vie politique ne se déroule que durant leur temps libre, en dehors des heures de travail et à leurs propres frais.

Activités de Bienfaisance, Philanthropie, Mécénat et Sponsoring

Les Activités de Bienfaisance, Philanthropie, Mécénat et Sponsoring effectuées au nom de Naval Group ne sont autorisées que si elles ne sont pas interdites par la législation applicable du pays dans lequel elles sont effectuées et si elles ne contreviennent pas à la stricte neutralité religieuse, politique et philosophique que Naval Group observe. Ces activités doivent être uniquement faites au profit d'associations ou organisations à but non lucratif ou exclusivement à des fins de bienfaisance ou de rayonnement culturel pour Naval Group.

Conflits d'intérêts

Les Collaborateurs agissent dans le meilleur intérêt de Naval Group et n'utilisent les ressources et les biens du Groupe qu'au profit exclusif de ce dernier. Ils s'engagent à communiquer rapidement tout lien d'intérêt, personnel ou familial, qui pourrait être objectivement perçu comme affectant leur jugement ou qui pourrait créer une forme d'irrégularité.
Nous devons toujours mettre en avant l'intérêt de Naval Group et pas notre intérêt personnel.

Les Collaborateurs doivent veiller dans le cadre d'une activité en dehors du cadre professionnel et en dehors des horaires de travail à ne pas utiliser à des fins personnelles des ressources de Naval Group, sa propriété intellectuelle ou des informations confidentielles.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêt ?
Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts de l'entreprise et des intérêts personnels se recoupent. Un tel conflit d'intérêts n'est pas nécessairement un problème en soi, mais pourrait devenir un problème s'il n'est pas rapidement identifié et correctement géré.

Sincérité des informations comptables et financières

Nous nous engageons à nous conformer aux lois et règlements applicables régissant notre comptabilité financière et notre reporting à nos actionnaires.

Pour ce faire, nous

- classifions et enregistrons nos transactions et nos actifs de manière appropriée,
- mettons en place des contrôles appropriés pour présenter nos données financières de façon précise et cohérente, notamment les bilans et résultats de nos opérations, afin d'assurer une piste de vérification complète,
- protégeons nos actifs adéquatement,
- déclarons nos transactions de manière objective et en temps opportun,
- présentons des informations commerciales ou des prévisions financières de façon honnête et transparente,
- conservons les documents et les informations financières conformément à la loi et aux procédures internes de conservation des documents,
- coopérons pleinement avec toute mission d'audit externe ou interne, et apportons des réponses complètes aux questions et demandes en temps opportun.

Formation

Nous sommes engagés dans un plan de formation des Collaborateurs et des Cadres Dirigeants. Ce plan est actualisé chaque année. Il se décline en différents modules :

- Des sessions de formation en présentiel sont régulièrement organisées sur les différents Sites et Filiales, en particulier destinées aux personnels les plus exposés au risque de Compliance.
- Un programme de formation e-learning est également à disposition des Collaborateurs.
- Des modules de formations sont proposés dans le catalogue des formations du Groupe.
- En outre, les Collaborateurs qui le souhaitent peuvent également solliciter la Direction Ethique, Compliance & Gouvernance pour bénéficier d'une formation dédiée.

Notre Code est partagé et discuté avec nos parties prenantes afin qu'elles comprennent et adoptent ses principes.
En particulier, nos fournisseurs et sous-traitant s'engagent à respecter notre Code de Conduite Fournisseurs.

Quelles sont les conséquences en cas de non-respect de ce Code ?

En cas de non-respect par un Collaborateur des règles établies par ce Code ou des procédures qui lui sont liées, sa responsabilité personnelle pourra être engagée et il/elle pourra s'exposer à des sanctions disciplinaires qui sont proportionnelles à la gravité de l'infraction au Code et décrites dans le règlement intérieur de l'établissement en France ou prévu par la Loi dans les sociétés non françaises du Groupe .

Il est donc de la responsabilité opérationnelle, managériale et éthique de chacun, de bien lire, assimiler et de respecter ce Code.

Comment faire remonter les violations ou infractions supposées à ce Code ?

Nous encourageons une culture de communication ouverte dans le cadre de laquelle les Collaborateurs n'hésitent pas à exprimer leurs préoccupations et à demander conseil et où les supérieurs hiérarchiques sont à l'écoute et font preuve de réactivité dans la réponse apportée. Si un supérieur hiérarchique ne peut répondre à une question ou une préoccupation, les Collaborateurs peuvent s'adresser à un autre membre du réseau Éthique et Compliance soit au niveau de son Site, de sa Direction ou de sa Filiale soit au niveau du Groupe.

Le Groupe met en outre à disposition de tout collaborateur, ou partie prenante (partenaire commercial, fournisseur, prestataire, etc.) un canal de communication sécurisé et confidentiel permettant de faire remonter toute question, alerte ou préoccupation, via l'adresse suivante :

ethics@naval-group.com

Comment avoir accès à ce Code ?

Nos nouveaux collaborateurs, lors de leur recrutement, reçoivent un exemplaire de ce Code.
Nos collaborateurs reçoivent soit directement soit via leur supérieur hiérarchique un exemplaire de ce Code. Ils peuvent consulter ce Code sur le site intranet du Groupe dans l'espace dédié à l'Ethique et à la Compliance ainsi que sur le site internet du Groupe. Le Code est intégré au référentiel des documents applicables de la société concernée (par exemple, il est annexé au Règlement Intérieur pour les filiales françaises du Groupe).

Des traductions de ce Code sont également disponibles sur les sites internet et intranet du Groupe.

Points de contact

Direction Ethique, Compliance & Gouvernance Groupe :
GroupComplianceoffice@naval-group.com